

## Conseil d'Administration du 26 juin 2019

Présent(e)s : Patrick Lespagnol, Sarah Cainaud, Marie de Goer, Martine Gaultier, Florence Collette, Françoise Roussi, Mireille Kindt, Eric Lavorel.

Absent(e)s excusé(e)s : Ginette Pariselle, Jocelyne Van Binneveld, Patrick Braeckman.

### **1. Désignation d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire de séance.**

Président : Patrick Lespagnol ; Secrétaire : Eric Lavorel.

### **2. Restitution du débat d'orientation du 18 mai : Quelles décisions prenons-nous suite à cet échange d'idées ?**

Martine et Florence mettent en forme le document produit par Florence. Ce document sera ensuite envoyé aux adhérents par les canaux habituels (mail et site). Il sera accompagné d'un message d'introduction précisant que seulement deux adhérents se sont joints aux membres du CA pour participer à ce débat d'idées.

Deux thèmes de travail sont retenus : Évolution vers une épicerie associative et Statut de l'adhérent. Deux groupes de travail sont constitués pour mener la réflexion et chaque groupe fera ses premières propositions lors du prochain CA. Le résultat final sera soumis à l'Assemblée Générale .

GT « Épicerie associative » : Patrick L. et Éric.

GT « Statut de l'adhérent » : Sarah, Mireille, Martine et Françoise.

### **3. Compte-rendu de la réunion des trésorières du 23 juin.**

Participants : Françoise, Florence, Jocelyne, Sarah et Éric, ainsi qu'Élisabeth Cousew pour la première partie.

Thèmes abordés : Mise à jour des prix des produits dans Ancolie ; Réception des factures et des bons de livraison.

Conclusions :

Sur les prix des produits, le problème principal portait sur le pain du Fournil du Gueulard. Problème corrigé à présent par Elisabeth. De son côté, Éric a mis à jour les prix du Château Petit-Roc. En cas d'autre différence (significative) de prix entre Ancolie et la facture, Florence lancera une alerte. Éric contactera les producteurs pour leur demander leur tarif à jour.

Florence demande que les factures lui soient fournies sous forme papier. Martine indique qu'elle imprimera les factures reçues par mail et les déposera au local. Les producteurs seront également sollicités pour qu'ils portent, autant que possible, leur facture en même temps que la livraison.

Les bons de livraison sont utiles pour le contrôle avant distribution, ce qui n'empêche pas les erreurs lorsque les adhérents prennent leurs produits. Les règles concernant la distribution des produits devront être mises à jour dans le Règlement Intérieur. Ce dernier devra être communiqué (avec les Statuts) aux nouveaux adhérents lors de leur inscription. Le Règlement Intérieur devra également être mis en ligne sur le site.

Éric fournira la liste des producteurs actifs au prochain CA, lequel décidera qui, parmi eux, doit s'acquitter ou non de la cotisation annuelle.

### **4. Blocage des messages par notre hébergeur OVH.**

Un blocage de notre messagerie est intervenu courant juin, suite à la détection de 192 messages envoyés par le Panier et considérés comme « spam », en moins d'une heure.

Trois solutions sont proposées : inciter les adhérents à consulter les commandes ouvertes via leur espace personnel dans Ancolie (inconvenient : on ne voit pas du premier coup d'oeil les prix des produits proposés), changer la programmation

actuelle d'envoi des messages (actuellement, on envoie un message à chaque adhérent) ou changer l'offre d'hébergement afin de s'affranchir de la menace d'un nouveau blocage qui pourrait être plus difficile à lever, compte tenu des politiques de plus en plus sécuritaires des opérateurs Internet.

Éric explore la troisième solution et consultera le CA par mail dès que possible pour un éventuel changement.

### **5. Actualités de nos producteurs.**

- Nous accueillons une nouvelle productrice : « Au Tilleul Vert » à Coussac-Bonneval (thés et Rooïbos). Coordinateur : Éric. Commande prévue tous les deux mois.
- Après nous avoir dit qu'il ne souhaitait plus nous fournir, le fromager de La Tournerie nous a récemment demandé de reprendre ses livraisons, n'ayant pas obtenu les débouchés qu'il espérait. Dans la mesure où aucun nouveau producteur ne s'est fait connaître entretemps et que c'est en fait un retour à une situation précédente, le CA donne son accord.
- Céline Leyssenne arrête toute son activité (œufs, confitures, nectars de fruits, etc). Son domaine agricole a été repris par la société Teulet de Saint-Yrieix, qui fera, si elle le souhaite, une proposition pour fournir le Panier.

### **6. Dépôt-vente.**

Les ventes s'élèvent, en moyenne, à 100 € par mois, avec un pic à 200 €. Pour l'instant, les producteurs concernés n'ont pas dit s'ils souhaitaient continuer ou arrêter leur participation. La valeur du stock actuel est d'environ 1700 €. On maintient cette activité pour le moment et on en fera le bilan en décembre pour décider si on la continue ou non.

### **7. Questions diverses.**

- Situation fiscale de l'association : Éric n'a pas encore pu rencontrer les services fiscaux.
- Questionnaire « producteurs » : Patrick L. a envoyé un questionnaire très complet aux producteurs pour connaître leur ressenti vis à vis du Panier. Sur 36 contactés, 14 ont répondu. Leurs réponses serviront, bien entendu, au CA pour améliorer le soutien aux producteurs bio locaux, comme il est inscrit dans nos statuts.
- Permanence de Vicq/Breuilh : Le Petit Breuilh sera fermé les deux premières semaines de juillet, ainsi que la dernière semaine d'août. Suite à la décision de certains producteurs concernés de ne plus livrer à Vicq, vu le peu de produits commandés, le CA s'oriente vers l'arrêt de cette permanence. Sarah contacte les adhérents qui commandent régulièrement à Vicq pour les inviter à utiliser les commandes ouvertes à Magnac. Éric contacte Madame le Maire de Vicq pour l'informer et lui en expliquer les raisons.
- Mise à jour de la liste des adhérents : problème au niveau des inscriptions sur Internet, qui ne débouchent sur rien (ni activité, ni cotisation versée). Décisions prises : les primo-adhérents remplissent un bulletin d'adhésion papier et y joignent un chèque de cotisation (on n'attend plus le premier chèque porte-monnaie pour prélever la cotisation.). L'adhérent est inscrit dans Ancolie uniquement après encaissement de la cotisation. Par ailleurs, il est accepté qu'on prélève la cotisation annuelle sur le porte-monnaie d'un adhérent déjà inscrit, à condition que ce dernier en fasse expressément la demande.

### **8. Date et prévision d'ordre du jour du prochain C.A.**

Mercredi 18 septembre 2019, à 20h au local de Magnac-Bourg.

Prévision d'ordre du jour :

- Propositions des groupes de travail sur l'épicerie associative et le statut de l'adhérent.
- Mise à jour de la liste des producteurs ; cotisation.
- Renouvellement du bail pour le local.
- Proposition de mise à jour du Règlement Intérieur.
- Évolution et corrections des défauts constatés d'Ancolie, définition d'un budget de maintenance du logiciel.